

## FORMATION SPÉCIALISÉE – Mardi 24 juin 2025 – COMPTE RENDU

---

- **1/ Note de déclinaison directionnelle 2025 - 2026 en matière de santé et sécurité au travail**

La formation spécialisée du CSASCR a abordé la politique ministérielle en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT), portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Cette politique, repose sur :

- des orientations ministérielles qui guident la mise en oeuvre des politiques SSCT de manière cohérente et concertée dans les instances des formations spécialisées pour faire vivre cette politique SSCT au plus proche des réalités locales ;
- un budget SSCT piloté par le réseau des animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP) qui concrétise les mesures de prévention concertées en instances de dialogue social locales ou nationales ;
- un réseau de préventeurs professionnels dédiés (médecins du travail et infirmiers, assistants de service social, ISST, ergonomes, assistants de prévention...) dont le rôle est essentiel dans l'évaluation et la gestion des risques professionnels.

Les orientations ministérielles prioritaires ont été validées et diffusées le 13 mars 2025.

En déclinaison de ces orientations, la DGFIP a élaboré une note directionnelle qui fait l'objet de la présente note et reprend les principaux axes au titre de 2025/2026.

La formation spécialisée du CSA de Réseau de la DGFIP est l'instance de suivi national de cette politique.

Ces orientations ont fait l'objet d'échanges avec les représentants du personnel siégeant en formation spécialisée du CSA de réseau suite à la formation spécialisée du 17 janvier 2025.

S'appuyant sur les 6 axes ministériels prioritaires qu'elle synthétise, la présente note de déclinaison directionnelle détaille les actions de la DGFIP pour 2025-2026 en matière de SSCT.

**Le dispositif QUALISOCIAL est l'équivalent de [Signal'Fip](#) au niveau du ministère. Si un signalement est fait sur QUALISOCIAL par un agent de la DGFIP il sera traité par le bureau CVTD. La CFTC regrette que la note de déclinaison directionnelle n'aborde pas les risques de conflits en interne entre collègues et les méthodes à dispenser aux encadrants pour gérer ce type de conflits.**

**La direction générale considère que tous les managers sont formés à la gestion des conflits. Si une fiche de signalement est déposée, c'est l'assistant de prévention qui la traite afin d'assurer la meilleure objectivité.**

- **2/ Présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS) des services centraux 2024**

Le TBVS a pour vocation de repérer, d'évaluer et de suivre les situations présentant des risques professionnels.

Il constitue, avec le document unique de recensement des risques professionnels (DUERP) et l'observatoire interne (OI), un des trois outils d'aide à l'analyse et au diagnostic de la qualité et des conditions de vie au travail.

Réalisé dans les services centraux depuis 2013, il permet une comparaison des indicateurs dans le temps :

- de manière individualisée pour chaque structure (et en comparaison avec la moyenne constatée dans les services centraux) ;
- de manière globale pour l'ensemble des services centraux.

En 2024 pour un effectif de 3 991 agents, les données sont les suivantes :

- le nombre d'écèlement d'horaires variables est de 4 695 heures pour un volume de 20 599 heures ;
- 3 535 agents ont au moins un jour de télétravail par semaine ;
- le nombre de jours de congés non pris est de 35 278 (contre 30 846 en 2022) ;
- 6 fiches de signalement ont été rédigées ;
- le droit de rétractation propre aux services centraux a été actionné 31 fois (contre 22 en 2023). Les agents en sont à l'initiative dans 24 cas.
- un nouvel indicateur sur les congés supérieurs à 5 jours pour raison de maladies est intégré ;
- 38 % des effectifs des services centraux travaillent au sein de SI ;
- la DLF présente les écètements les plus importants ;

Les taux de rotation les plus importants en 2024 sont les suivants :

**Bureau 2FCE-1A (64,7%)** : le renouvellement important des équipes reste consécutif à des événements de la vie professionnelle classique (mutations en province attendues, fin de détachement, fin de contrat, et détachement/mutation suite à réussite à concours et à sélection).

**Direction de projet n°9 (50%)** : Préfigurée au 1er octobre 2023, la DP a été créée officiellement au 1er janvier 2024. Ainsi les 27 agents constituant la DP ont été comptabilisés comme entrants.

**DTNum (45,5%)** : la restructuration de la DTNUM en 2024, avec la création de plusieurs pôles, a amené de nombreux transferts d'emplois qui ont été comptabilisés comme sortants du pôle initial et entrants vers le pôle d'arrivée.

La CFTC constate une forte augmentation du nombre de droits de rétractation exprimés par les inspecteurs stagiaires entre 2023 et 2024 (de 4 à 12). Il serait pertinent de connaître les motifs de rotation notamment au regard des réussites aux sélections et concours ainsi que du nombre de jours de récupération. L'administration va examiner la faisabilité sur l'extraction de ces données (promotions – jours de récupération). Il y a très peu de demandes de rupture conventionnelle au sein des services centraux. Concernant le droit de rétractation, la direction considère que son augmentation est justifiée par une meilleure information faite auprès des nouveaux agents (lors de la journée d'accueil et par les bureaux gestionnaires).

- **3/ Bilan national Signal'Fip 2024**

Le déploiement de l'application Signal'Fip modernise le dispositif de signalement, facilite la déclaration de tout incident mettant en cause l'intégrité morale et/ou physique de l'agent, dans sa relation agent-usager (incident externe) ou agent-agent (incident interne).

Développé en interne, ce nouvel outil a été mis à la disposition de chaque agent, progressivement en 2024.

Le bilan 2024 des déclarations d'incidents externes et internes, s'inscrit dans le contexte du déploiement de l'application dont le bilan relatif à son appropriation est dressé.

Au 28 février 2025 et alors que Signal'FiP est l'unique support, 580 déclarations d'incidents dans l'application étaient recensées, dont 445 externes (76,72 %) et 135 internes (23,27%). Les signalements internes représentent donc près de 8 points de plus qu'en 2024.

Des points d'améliorations de l'application ont été identifiés.

La CFTC constate avec satisfaction que l'application est aujourd'hui connue par la majorité des agents. Elle est donc bien implantée dans le paysage de la DGFIP. L'application est bien perçue par les utilisateurs considérée comme simple et facile à utiliser. Cette application permet une libération de la parole qui est à saluer. Il faut maintenant outiller les services, afin que l'instruction des signalements soit complet. À cette fin le bureau CVTD va diffuser un guide de traitement du signalement qui a été présenté en formation spécialisée de réseau.

- **4/ Examen du tableau des accidents de service et trajet**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, onze accidents de trajets et 3 accidents de service ont été déclarés sur le périmètre des services de la formation spécialisée.

La déclaration des accidents sont reçus en version scannée au bureau CVTD pour prise en charge.

- **5/ Examen des observations du registre SST d'avril à mai 2025**

Vous trouverez ci de-dessous le nombre d'observations de ce registre :

- Montreuil Blanqui : 2
- Necker : 3
- Noisiel : 6
- Noisy le Montaigne : 6
- Sully : 3
- Turgot : 10
- Vauban : 3
- St Pierre et Miquelon : 1
- Wallis et Futuna : 1

**La nouvelle application BATIMO au niveau du ministère remplace depuis deux semaines l'application BATISEP. Sur cette application, figure les travaux en cours et à venir.**

- **6/ Examen des fiches de signalement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, six fiches de signalement ont été envoyées sur le périmètre des services de la formation spécialisée.

- **7/ Point sur les crédits de la formation spécialisée**

Au titre de l'année 2025, les crédits de la formation spécialisée des services centraux sont de 165 200 € avec une mise en réserve de 2,69 %. Les médecins du travail élaborent les préconisations mais un retard a été pris depuis le début de l'année.

**La CFTC dénonce la diminution conséquente des crédits qui sont passés de 182 188 € en 2024 à 165 200 € en 2025.**

- **8/ Suspicion de présence d'amiante au CIP de Noisiel – Panne de climatisation**

Des travaux de rénovation sur le CIP de Noisiel doivent se terminer début 2026. Ce bâtiment est mixte (tertiaire et serveurs).

Avant la réalisation des travaux, des mesures d'empoussièrement avaient été réalisées dans les salles des serveurs. Aucune anomalie n'a alors été détectée.

En juin, suite à la constatation d'un taux d'empoussièremment, des analyses ont été réalisées. Ces dernières ont permis de constater la présence d'amiante.

Un confinement total a été effectué et des analyses ont été réalisées pour aboutir au confinement de la salle 4-04 et du couloir sud (lieux où l'amiante a été localisée).

Les personnels ont été informés. L'accès à ces endroits a été interdit.

L'inspecteur santé sécurité au travail et les représentants du personnel ont été informés.

À ce stade, l'origine de cette poussière d'amiante n'est pas connue.

À cela s'est ajoutée, le 13 juin 2025, une panne de climatisation sur la zone serveur entraînant des inondations. Les opérations d'assèchement sont actuellement en cours.

La zone tertiaire et la zone serveurs sont totalement isolées l'une de l'autre.

Il n'y a plus de climatisation dans les locaux. L'administration a accordé des facilités horaires (6h30-15h00) et a distribué 64 ventilateurs.

**La CFTC a demandé un recensement de tous les agents qui ont pu inhaler de l'amiante ainsi que si un dispositif de suivi sanitaire et médical a été mis en place envers les agents concernés.**

**La direction s'engage à suivre ces demandes et à en informer les représentants du personnel.**

**La CFTC a demandé à ce que les agents puissent bénéficier à être en télétravail à 100 %. Cette demande est en cours d'examen.**

- **9/ Déménagement du XYLO**

**La date de déménagement effective :**

La DTNUM sera le premier service à déménager et cela à compter du 6 octobre 2025.

Un webinaire va être organisé pour l'intégralité des agents sur le sujet du déménagement. Il aura lieu le 30 juin 2025 de 10h30 à 11h30.

**La subvention pour les repas au XYLO :**

Concernant la restauration, la convention de subventionnement est en cours d'élaboration avec FOODLES.

Pour la CFTC, au regard des éléments figurant dans la foire aux questions (FAQ), le conventionnement est pris par le secrétariat général avec FOODLES. Le subventionnement doit porter sur un repas par jour quelque soit les modalités de prise de repas (entrée ou/et dessert au frigo connecté + plat à l'assiette par exemple). Il est de la responsabilité de l'administration que la subvention puisse s'appliquer sur un repas quelque soit les modalités choisies par l'agent : plat à l'assiette ou plat du frigo connecté + entrée et/ou dessert au frigo connecté ou sur le point de service.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : [cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr)